

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023  
DELIBERATION N° DE-2023-145**

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Label Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec APF France handicap.

L'association APF France handicap a notamment pour mission de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux activités de découverte du patrimoine culturel.

Pour sa part et au titre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville de Bayonne conduit des actions de médiation de l'architecture et des patrimoines à l'attention des publics dits éloignés et en difficulté.

Dans ce contexte, l'APF France handicap et le Pôle Patrimoine, Ville d'art et d'histoire de la Ville de Bayonne ont conçu un projet de partenariat qui se décline comme suit :

- La Ville s'engage à concevoir et animer gratuitement deux visites guidées par an adaptées pour le public qui présente un handicap moteur, cela à destination des adhérents de l'association APF France handicap ;
- APF France handicap s'engage à mobiliser les publics concernés pour les visites adaptées ainsi qu'à animer gratuitement jusqu'à deux journées de sensibilisation aux situations de handicap auprès des agents de la Ville de Bayonne, en particulier pour les professionnels de l'accueil et de la médiation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir pour ce projet entre l'APF France handicap et la Ville de Bayonne.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne